

Commune D'ETALLE

Assemblée du Conseil Communal.

Extrait du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation :

ART.L 1122-17 – Le Conseil ne peut prendre la résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quelque soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à assister à la séance du conseil qui aura lieu le 30 décembre 2013 à 19 H 30 à Etalle (maison communale).

La Directrice Générale



Le 19 décembre 2013

Le Bourgmestre,



ORDRE DU JOUR :

Séance publique

1. Plan Communal d'Aménagement Révisionnel – Adoption définitive
2. Vote du budget communal - Exercice 2014
3. Tarification eau 2014 – Adaptation coût vérité assainissement suivant courrier SPGE
4. Fabriques d'église – Avis budgets exercice 2014 :
Chantemelle – Villers-sur-Semois – Fratin – Sainte-Marie-sur-Semois
5. Ordonnance de Police – Ratification
6. Procès-verbal séance précédente – Adoption

Informations : Accueil extrascolaire – Plan d'action annuel 2013 – 2014
Musée Gaumais - Documents comptables

Séance à huis clos

7. Service Incendie : Démission pompier volontaire
8. Service Incendie : Désignation pompiers volontaires stagiaires
9. Personnel enseignant - Ratifications